

Maison rénovée avec goût dans un quartier résidentiel

493 m² | 2 chambres à coucher | 2 salles de bains | jardin
Korenbloemdreef 45, 8300 Knokke-Heist

€ 1.095.000



DESCRIPTION

Ce bungalow entièrement rénové, où confort, luminosité et élégance contemporaine se marient harmonieusement, est situé dans un quartier résidentiel calme et prisé de Knokke.

En entrant dans la maison, vous arrivez dans un hall d'entrée avec toilettes pour invités et vestiaire, qui dégage immédiatement une sensation d'espace et de raffinement. Le spacieux salon bénéficie d'une lumière naturelle abondante grâce aux grandes baies vitrées et s'intègre parfaitement à la cuisine ouverte entièrement équipée et à l'agréable salle à manger, idéale pour les moments quotidiens comme pour les réceptions conviviales.

La maison dispose d'une chambre principale avec dressing et salle de bains attenante, équipée d'une douche à l'italienne moderne et de finitions de haute qualité. Il y a également une deuxième chambre à coucher à part entière, également avec sa propre salle de bains équipée d'une baignoire, ce qui garantit un confort optimal pour les résidents et les invités.

Le bungalow offre également :

- un jardin facile d'entretien et offrant une intimité optimale
- une terrasse ensoleillée pour profiter du calme
- des matériaux de qualité et des finitions intemporelles
- des équipements économes en énergie
- un parking spacieux

Interesse?
Contacteer onze makelaar.

CAMBIER DE NIL
EXCLUSIEF VASTGOED

Jarne Hanssens
jarne@cambierdenil.be

FAITS

Type	maison
Numéro de référence.	7911871
Adresse	Korenbloemdreef 45, 8300 Knokke-Heist
Obligation de rénovation	Non
Surface	195 m²
Superficie brute du terrain.	493 m²
Disponibilité	à l'acte
Chambres à coucher	2
Salles de bain	2
Jardin	Oui
Chauffage	pompe à chaleur
Verre double	Oui

ÉNERGIE & EAU

CBE (kwh/m²/an)	279
Code CBE	2694729-RES-1
Classe CBE	C

OBLIGATION D'INFORMATION

Destination de développement urbain	En application
Permis de construire	Permis délivré
Convocation et demande de recouvrement	Aucune mesure de redressement judiciaire ou mesure administrative imposée
Droit de préemption	Il n'y a pas de droit de préemption pour l'aménagement du territoire
Permis de lotissement	Pas de permis de vente
Zone sujette aux inondations	En application
Score G	C
Score P	C

Interesse?
Contacteer onze makelaar.

CAMBIER DE NIL
EXCLUSIEF VASTGOED

Jarne Hanssens
jarne@cambierdenil.be